

- c. Le travail consistant à effectuer les virements entre sections ou comptes des reclassements des charges.
- d. L'inscription au compte d'actif du bilan de cession.
- e. L'inscription aux comptes de coûts et prix de revient des éléments indirects.
29. Voici les renseignements fournis par une entreprise implantée à Kinshasa :
- Matières premières achetées : 50.000 FC.
 - Frais d'achat 8.000 FC, - SFMP : 3.400 FC,
 - VAAE égale à la moitié de la VAEC.
- Sachant que l'on désire réaliser une marge bénéficiaire de 2.500 FC, le rendement économique est de : **(EXETAT 2018)**
- a. 2,13% b. 2,37% c. 2,61% d. 2,97% e. 3,21%
30. Concernant le budget des entreprises, celui qui intègre l'incidence de variations possibles ou probables d'origine externe est dit : **(EXETAT 2018)**
- a. Budget – guide
 - b. budget – programme
 - c. budget – flexible
 - d. budget variable
 - e. prévision coordonnée.
31. Le résultat de la comptabilité générale de l'entreprise GOUJET est bénéficiaire de 49.000 FC. Le résultat analytique est inférieur de 1.6000 FC par suite de l'existence de charges d'usage inférieures aux amortissements pratiques et des charges.
- La somme arithmétique des différences d'incorporations sont successivement de : **(EXETAT 2018)**
- a. 2.700 FC et 4.700 FC.
 - b. 2.900 FC et 4.500 FC.
 - c. 3.000 FC et 4.000 FC.
 - d. 3.200 FC et 4.600 FC.
 - e. 3.400 FC et 4.800 FC.